canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Rue Saint-Martin 26
1014 Lausanne

Année scolaire 2024-2025

Procédure d'évaluation des artistes et sportifs d'élite dans le cadre d'une demande de scolarisation hors canton

(ne cocher qu'une seule case !)

Ecole de maturité		Ecole de culture générale		Ecole de commerce	
1re année	2e année	1re année	2e année	1e année	2e année
☐	☐	☐	☐	☐	☐

Avertissement
Les instances et jurys chargés d'examiner si les critères dans le domaine des arts ou des sports sont remplis étudieront votre dossier et communiqueront leur préavis à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, Secteur d'Enclassement Intercantonaux (SEI). **Entre-temps, vous devez inscrire normalement votre fille ou votre fils au gymnase**, comme tous les élèves qui désirent fréquenter ce dernier, selon les informations reçues de la direction de l'établissement secondaire de 11e année de votre enfant. Fin juin 2024, la SEI vous indiquera si votre fille ou votre fils est effectivement autorisé à fréquenter l'école envisagée hors canton, en tenant compte des deux critères suivants : préavis sportif ou artistique, résultats scolaires.

1. Renseignements personnels :

1.1 Elève		
Sexe	masculin ☐	féminin ☐
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse électronique		
Téléphone portable		

1.2 Parents ou responsable légal	
Nom	

Prénom	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Adresse électronique	
Téléphones portables	

1.3 Scolarité		
Etablissement scolaire actuel		
Localité		
Voie	☐ VP	☐ Autre*
Classe		
Maîtrise de classe	Mme ou M.	
*Veuillez préciser :		

1.4 Domaine concerné par la demande		
	Sport (discipline)	
	Musique (instrument)	
	Danse (genre)	
	Cirque (discipline)	
	Autre domaine artistique	

2. Pratique du sport ou de l'art :

Ecole de musique, danse ou autre école artistique ou club sportif	a
Personne(s) responsable(s) de la formation en danse, musique ou autre domaine artistique ou de l'entraînement sportif	

Adresse électronique	
Téléphone	
Médecin (sport ou danse) qui assure le suivi sportif (nom, adresse, téléphone)	
Nombre d'heures de travail personnel ou d'entraînement hebdomadaire	
Niveau atteint et résultats	

3. Objectifs de l'élève

3.1 Objectifs de l'élève sur le plan sportif ou artistique durant les études gymnasiales :
3.2 Objectifs de l'élève sur le plan sportif ou artistique après les études gymnasiales :

4. Emploi du temps

4.1. Horaire des entraînements ou des cours (temps effectif, sans les déplacements), au cours de l'année scolaire actuelle				
	De	A	Lieu	Durée du trajet aller-retour en minutes
Lundi				
Mardi				

Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

4.2. Fréquence actuelle des compétitions, concours, examens

4.3. Changements prévus pour l'année scolaire prochaine : nouveau club, nouvelle école, personne(s) responsable(s) de l'entraînement sportif, de la formation en danse, musique, etc. (nom, adresse, no de téléphone) :

4.4 Remarques

Annexes <u>indispensables</u> à joindre à la présente demande :

- Attestation de résidence principale originale et récente de votre représentant-e légal-e
- Attestation de l'école de danse, de musique, du club ou de la fédération sportive, etc.
- Sport et danse : attestation du niveau au moment de la demande
- Formulaire « Principaux résultats sportifs » (complément à la demande d'autorisation d'inscription)
- Bulletin de notes (11e Harmos)
- Lettre de motivation personnelle, rédigée par le ou la candidate
- Une photo passeport (format jpg)
- Tout autre document utile à l'appréciation de la demande (copie de titres sportifs, classements, etc).

Lieu et date :	

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent ou du responsable légal : _____

Cette demande d'admission à la procédure d'évaluation accompagnée des attestations et des formulaires requis pour suivre une formation hors canton sont à retourner au Secteur d'Enclassements Intercantonaux (SEI) dans les délais suivants, la date du timbre postal faisant foi, à l'adresse ci-dessous.

- **15 novembre 2023 pour les élèves pratiquant un art ;**
- **29 février 2024 pour les élèves pratiquant un sport.**

En cas de besoin, une adaptation de ces délais pour les sports d'hivers, notamment le ski, peut être demandée à cette même adresse.

Pour tout renseignement :

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
Secteur d'Enclassements Intercantonaux (SEI)
Rue St-Martin 26
1014 Lausanne
021 / 316 63 42

Lausanne, le 29 août 2023/ADM/